

CONVOQUÉS Madame Pascale LICARI, Maire
Monsieur Jean-Denis SANTIN, Madame Brigitte VINCENTELLI, Monsieur Benoît VENNIN,
Madame Béatrice BLANCARD, Monsieur Marc VANCAYSEELE, Adjointe,
Monsieur Jean-Marie THOUVENOT, Monsieur Jean-Paul CHAMPY, Madame Catherine
BEDOT, Monsieur William CAYZAC, Monsieur Pierre DUGUA, Monsieur Joël CANTELE,
Madame Frédérique JOMAIN-QUENIN, Madame Mélanie NOSSEN, Madame Aurélie
DUMAS, Madame Pauline DELLIEU, Monsieur Christian PULH, Madame Corinne
TEISSIER, Monsieur Michel LINTZ

POUVOIRS : Madame Brigitte VINCENTELLI à Madame Mélanie NOSSEN
Monsieur Benoît VENNIN à monsieur Jean-Marie THOUVENOT
Monsieur Jean-Paul CHAMPY à Monsieur William CAYZAC
Madame Pauline DELLIEU à Madame Béatrice BLANCARD

Nomination du secrétaire de séance

Monsieur Marc VANCAYSEELE
A l'unanimité

Suite à la demande de Monsieur LINTZ d'intégrer la commission finances, Madame le
Maire confirme à l'assemblée que cette demande est acceptée.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 mars 2016

A l'unanimité

Décisions prises par Madame Le Maire :

N° 04/2016 Attribution du marché de fournitures de bureau

Lot 1 – Fournitures de Bureau à : Lacoste- 15 allée de la sarriette – ZA St Louis – 84250
LE THOR

Lot 2 – Papier et enveloppes personnalisés : Compagnie européenne de papeterie –
Espace Gutenberg – BP 40007 – 16 440 ROULLET SAINT ESTEPHE

Lot 3 – Papier permanent pour registres : Berger Levraut – Logistique Est – 525 rue
André Ampère – BP 79 – 54250 CHAMPIGNEULLES

Ce marché a été attribué dans le cadre du groupement de commandes porté par
la Communauté de Communes, groupement auquel a adhéré Paradou.

N° 05/2016 Constitution de partie civile de la commune dans la procédure en cours à l'encontre de Madame Marie-Odile MERCIER, épouse NELLI, demeurant porte 50, 95 avenue de Stalingrad, 13 200 Arles. Maître Joël DOMBRE, domicilié 12 rue Emile ZOLA, 34 000 MONTPELLIER, est désigné comme avocat pour porter les intérêts de la commune dans cette affaire

N° 06/2016 Attribution du marché pour les diagnostics locaux et l'élaboration de plans de prévention des risques psychosociaux à la société QUALICONSULT SECURITE SAS, Agence de Marseille, 7/9 rue Jean Mermoz, 13008 MARSEILLE

Ce marché a également été attribué dans le cadre d'un groupement de commandes porté par la Communauté de Communes.

Information au conseil municipal pour la création d'une nouvelle place de taxi sur la commune

Monsieur CONTENT a sollicité la possibilité de bénéficier d'une place de taxi sur la commune, ce qui amènerait à deux (2) le nombre total de places sur le village.

Monsieur DELEPIERRE actuel et unique détenteur d'une licence sur la commune a été reçu en entretien afin de recueillir son avis sur cette demande. Il n'a formulé aucune objection.

Il est donc envisagé de créer une nouvelle place de taxi sur la commune. Les deux emplacements, qui doivent être matérialisés, seraient positionnés sur le parking de l'école.

Délibérations

2016-20 Gouvernance / Charte de l'Élu Local

Après avoir donné lecture des sept articles de la Charte de l'Élu local, Madame LICARI formule le souhait que cette Charte soit signée par l'ensemble des conseillers municipaux.

Monsieur PULH explique qu'il ne se positionne pas contre le contenu de la charte mais contre son principe. Il considère que le statut de l'Élu local suffit en lui-même et que le fait d'être élu est synonyme d'engagement personnel. Les préconisations énoncées dans la charte doivent, quoi qu'il en soit, être respectées.

Madame LICARI indique qu'il s'agit d'une proposition de l'équipe municipale.

Madame BLANCARD regrette le positionnement de Monsieur PULH car cela peut être compris comme le signe qu'il n'adhère pas au contenu de la Charte. Cette attitude n'a pas empêché les débordements précédents.

Monsieur PULH répond qu'au début du mandat, il aurait signé cette charte. Plus maintenant.

Madame LICARI fait remarquer que c'est une des premières délibérations qu'a adopté le nouveau conseil régional en 2015.

Contre **1**

Adopté à la **majorité**

2016-21 Gouvernance / Chartes des commissions municipales et extra-municipales

Madame LICARI fait remarquer qu'elle souhaite également faire adopter aux membres du conseil une charte des commissions municipales et extra-municipales. Elle donne lecture des deux documents.

Madame TEISSIER indique que les représentants de l'opposition souhaiteraient connaître le nombre de commissions qui existent actuellement sur la commune, ainsi que leur composition.

Madame LICARI répond que l'ensemble de ces informations peuvent être retrouvées dans le bulletin municipal ou sur le site internet de la commune. Elle ajoute que l'ensemble des éléments leur sera néanmoins transmis par Madame L'EBRELLEC.

Adopté à l'**unanimité**

2016-22 Intercommunalité / Transfert de la compétence Eau potable

Monsieur PULH ne prend pas part au vote en sa qualité d' élu intéressé.

Adopté à la **majorité**

2016-23 Finances / Mairie provisoire / Rattachement des dépenses à la section d'investissement du budget de la commune

Abstention **1**

Adopté à la **majorité**

2016-24 Aménagement des espaces / Mise en place de la signalétique

Madame BEDOT précise que la dépense totale estimée à 15 000 € HT se répartit comme suit : 4 000 € pour les entreprises ou artisans concernés et 11 000 € pour la commune, dont 80 % pris en charge par le conseil départemental, au titre du CDDA.

Adopté à l'**unanimité**

2016-25 Enfance / Convention pour le Contrat Enfance Jeunesse

Adopté à l'**unanimité**

2016-26 Domaine et patrimoine / Autorisation de raccordement au réseau d'eau potable

Monsieur PULH ne prend pas part au vote en sa qualité d'élus intéressés.

Adopté à la **majorité**

2016-27 Ressources Humaines / Mise à jour du tableau des emplois

Madame BLANCARD indique qu'il ne s'agit pas d'un recrutement mais de la création d'un poste en vue de permettre un avancement de grade.

Adopté à l'**unanimité**

Le secrétaire de séance
Marc VANCAYSEELE